

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de BEAUREGARD sur la commune principale de l'AIOT 5 Rue Gustave Courbet 19100 Brive-la-Gaillarde.

La référence de votre dossier est A-3-QAKYI5IHA et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/07/2023 à 09h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **90386961800889**

Organisme : **APAVE EXPLOITATION FRANCE**

Fonction : **consultante environnement et risques industriels**

Personne morale

N° SIRET **47802658600030**

Raison sociale **SOC NLE EXPLOIT DESHORS AERO DEFENSE IND**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

5 rue Gustave COURBET

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Responsable HSE-CRP**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site de BEAUREGARD**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **5 Rue Gustave Courbet 19100 Brive-la-Gaillarde**

X : 581461

Y : 6451313

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par le passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **31/12/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation totale de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Brive-la-Gaillarde 19100 (000 , EV , 0178)**
- Parcelle 2 : **Brive-la-Gaillarde 19100 (000 , EV , 0179)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2560	2560-2	Travail mécanique des métaux et alliages	DC
2561	2561	Trempé recuit, revenu des métaux et alliages	DC
2575	2575	Emploi de matières abrasives	D

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Lors de l'activité du site, les eaux industrielles, les lessives et les solubles de coupes étaient évacués en déchets. Suite à la cessation d'activité totale, aucune machine ne restera sur le site à la suite du déménagement. Elles seront vendues ou envoyées pour traitement. Le déménagement du site est prévu entre août 2022 et décembre 2023, le nettoyage du site à partir de mai 2023 et la dépollution à partir de juillet 2023. Pour chaque expédition de terres polluées, par camion, un bordereau de suivi des déchets sera établi.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Le site est entièrement clôturé, fermé et la surveillance du site est assurée via un contrat passé avec la société SECURITAS. Il est seulement accessible par un portail au niveau de la rue Gustave Courbet. Le site est sans activités actuellement et le restera durant la période des travaux de dépollution. Des opérations de déménagement sont en cours et jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard. Il n'est pas prévu de coactivité pour la réalisation des travaux de dépollution des sols (pas d'autres chantiers).

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Une cuve de fioul enterrée d'environ 20 000 litres est présente sur le site. Lors des travaux de dépollution, il est prévu de vider, nettoyer puis dégazer la cuve. Ce poste inclura le déplacement et la remise en place de la cuve de fioul ainsi que les débranchements et branchements. Ainsi, le risque ATEX (ATmosphère EXplosive), lié à la présence de liquides inflammables (fioul) est réduit.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Les activités du site ont engendré des pollutions dans le sol (HCT C10-C40 + cuivre + trichloroéthylène) et dans les eaux souterraines (COHV). Les traitements retenus pour la gestion des matériaux purgés et des eaux souterraines sont : réduction chimique par injection de fer zéro valent, excavation et traitement hors site.

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

L'entreprise chargée des travaux de dépollution prendra toutes les dispositions prévues par la réglementation pour éviter les nuisances pour l'environnement lors de ces travaux, pour la gestion des déchets du chantier lui-même et pour les pollutions accidentelles ou la gestion des imprévus (capacités enterrées non identifiées, réseaux, fosses, ...). Lors des terrassements, la

découverte de toute structure enterrée de type fûts, bacs ou cuves, sera signalée immédiatement au Maître d'Oeuvre, qui donnera les directives quant aux dispositions à prendre. L'Entreprise respectera la réglementation relative à l'élimination des terres/déchets générés par le chantier. Chaque chargement fera l'objet d'un Bordereau de Suivi de Déchets (BSD) quelle qu'en soit la destination. Les BSD seront signés par le Maître d'ouvrage ou son représentant par délégation de signature.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Le terrain et locaux étant en location, ils seront restitués au propriétaire. Un plan de gestion a été réalisé faisant appel à une solution de réduction chimique par injection de fer zéro valent ainsi que des excavations sur site et traitement hors site en filière autorisée (centre de valorisation, ISDI, ISDND ou biocentre et ISDD). Cette stratégie a été validée par le donneur d'ordres ainsi que la DREAL. Aucun arrêté préfectoral n'a été émis par la DREAL. A noter que les travaux de dépollution des sols correspondent au scénario de gestion retenu dans le Plan de Gestion Sites et Sols Pollués (S.S.P.) qui a été réalisé par Apave n° A533843583 en date du 12 juillet 2022 selon la norme NFX31-620-2.

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

MandatDepotCessationActiviteTotaleICPEsigneEWI.pdf